

## DOSSIER DE PRESSE

Saumur, mardi 17 juin 2025

# SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025



Tous les emballages en plastique, métal, carton et les papiers se trient.

EMBALLAGES EN PLASTIQUE | EMBALLAGES EN MÉTAL, MÉTAL LES CITEO | EMBALLAGES EN CARTON

LES BONS FLEXES TRI

- Bien sécher les emballages
- Bien séparer les emballages
- Les poser, au sol

02 41 26 44 01 | CITEO

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage pour une gestion plus efficace, simple et durable des déchets. En conformité avec les directives nationales et dans une volonté d'harmonisation des consignes de tri, une nouveauté entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 : les papiers pourront désormais être jetés avec les emballages dans le même bac (jaune) ou en point d'apport volontaire.

## UN GESTE SIMPLIFIÉ POUR TOUS LES USAGERS

Ce changement supprime le doute entre bac jaune et colonne papier bleue : désormais, **les papiers**, (journaux, magazines, courriers, prospectus et publicité...) et **les emballages** (briques en carton, emballages en plastique ou en métal) iront dans le même bac, idéalement jetés en vrac (ou dans des sacs obligatoirement transparents). La consigne de tri du gros carton brun ne change pas : il est toujours à déposer en déchèterie.

Les bacs jaunes des usagers seront conservés.

Ce nouveau tri concerne les 45 000 foyers de l'Agglomération Saumur Val de Loire, qu'ils soient équipés de bacs roulants individuels ou qu'ils aient recours aux points d'apport volontaire.

## À LA CLÉ, DES BÉNÉFICES...

### ...environnementaux

- **Augmentation du taux de recyclage** : une consigne plus simple améliore la participation citoyenne et réduit les erreurs de tri.
- **Moins de transport** : la collecte mutualisée permet d'optimiser les tournées.

### ...comportementaux

- **Un geste plus clair et plus fluide au quotidien** : réduire les hésitations et plus de besoin de multiplier les bacs

### ...financiers

- **Réduction des coûts** liés au traitement des erreurs de tri et du transport des déchets refusés.
- **Amélioration du rendement** des centres de tri : un flux plus homogène facilite le travail de tri mécanique et manuel.



## L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Les colonnes de tri « Papiers » seront retirées ou transformées d'ici décembre. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, un adhésif apposé sur celles-ci permettra aux usagers de prendre connaissance du changement.

Les consignes de tri seront placées sur chaque point d'apport volontaire. Ces derniers seront rebaptisés « **Papiers Emballages** ».



**Tous les emballages et les papiers se trient.**

<p><b>PAPIERS, BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON</b></p>	<p><b>EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS</b></p>	<p><b>EMBALLAGES EN PLASTIQUE</b></p>
--	--	---------------------------------------

**LES BONS RÉFLEXES DU TRI**

- Bien **vider** les emballages (inutile de les laver)
- Bien **séparer** les emballages (ne pas les emboîter)
- Les **jeter en vrac** (ou dans un sac obligatoirement transparent)

Kyrielle | 201 Bd. Jean Moulin | 49400 SAUMUR  
www.saumur-aggloproprete.fr

ON FACILITE LE GESTE DE TRI !

02 41 50 44 67 | Kyrielle | CITEO

- Les informations sont disponibles sur le site Internet [www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr), sur le nouveau guide du tri et sur l'appli Kyrielle.
- Il est prévu un envoi de notification pour chaque usager disposant de l'appli Kyrielle ayant accepté la réception de notification.
- Les informations du changement ont été transmises aux communes pour un relai dans leurs bulletins municipaux, réseaux sociaux ou sites Internet.
- Une lettre d'information sera adressée à l'ensemble des foyers du territoire, un peu plus tard dans l'année.

## UN PROJET SOUTENU PAR CITEO

CITEO est un organisme agé par l'Etat dédié aux entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Depuis la création de CITEO, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

CITEO met en place des outils de communication à l'usage des collectivités et leur apporte également son expertise avec un accompagnement afin de délivrer les bons messages aux habitants.

L'Agglomération Saumur Val de Loire a été lauréat d'un appel à projet lancé par CITEO en octobre 2024. Il permettra à l'Agglomération, via Kyrielle son opérateur déchets ménagers :

- **d'améliorer les performances des plastiques, métaux, papiers**
- **de baisser le taux de refus en entrée de centre de tri**

L'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage ainsi à collaborer pour optimiser sa gestion des déchets, à réduire ses coûts, à sensibiliser le public pour atteindre des objectifs concrets, fixés par le contrat de quasi régie 2025-2030 signé en avril dernier.

## Renseignements

Kyrielle / Saumur Agglopropreté - 201 Boulevard Jean Moulin  
49400 SAUMUR / 02 41 50 44 67 / [accueil@agglopropre49.fr](mailto:accueil@agglopropre49.fr)  
[www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr)



l'OBJECTIF EST D'ATTEINDRE UN TAUX DE REFUS DE TRI DES EMBALLAGES DE 19% EN 2030.



EN 2024, 4 390 TONNES D'EMBALLAGES RECYCLABLES ONT ÉTÉ COLLECTÉES.



EN 2024, 934 TONNES DE PAPIERS ONT ÉTÉ COLLECTÉES.

**À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET**

**+ PAPIERS et EMBALLAGES se trient ENSEMBLE +**

**dans votre bac jaune ou dans les points d'apport volontaire « emballages ».**

ON FACILITE LE GESTE DE TRI !

UN DOUTE ?  
Téléchargez l'appli Kyrielle

TELECHARGEMENT GRATUIT

Kyrielle SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION CITEO EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

## RAPPELS IMPORTANTS

- Les gros cartons (bruns) sont à déposer en déchèterie.
- Le bac jaune est réservé **uniquement aux papiers et aux emballages** : tous les plastiques ne sont pas concernés (ex : jouets, brosses à dents...).
- **Bien vider les emballages**, sans les laver.
- **Bien séparer les emballages**, ne pas les emboîter.
- **Jeter les emballages en vrac** idéalement. Seuls les sacs transparents contenant les emballages sont acceptés.

### CONTACT PRESSE

Service Communication  
Ville de Saumur et  
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
Jérôme ROVIRA  
06 47 57 83 81  
[jerome.rovira@saumurvaldeloire.fr](mailto:jerome.rovira@saumurvaldeloire.fr)